

Chapitre 3

Section 3.07

Examen de la publicité gouvernementale

Suivi du chapitre 4 du *Rapport annuel 2018* par le Comité permanent des comptes publics

Le 15 mai 2019, le Comité permanent des comptes publics (le Comité) a tenu une audience publique portant sur le chapitre 4 de notre *Rapport annuel 2018*. En décembre 2019, le Comité a déposé à l'Assemblée législative un rapport découlant de cette audience. La version intégrale du rapport peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/standingcommittee/standingcommittee-fr.html>

Le Comité a formulé une recommandation et a demandé au Secrétariat du Conseil du Trésor (le Secrétariat) de lui soumettre sa réponse d'ici mai 2020. Le Secrétariat a présenté une réponse officielle au Comité le 29 mai 2020. L'état de la mesure recommandée par le Comité est présenté à la **figure 1**.

Nous avons effectué des travaux d'assurance entre le 15 avril 2020 et le 17 juillet 2020, et nous avons obtenu du Secrétariat une déclaration écrite selon laquelle, au 5 octobre 2020, il avait fourni à

notre Bureau une mise à jour complète sur l'état de la mesure recommandée par le Comité.

Conclusion globale

Au 17 juillet 2020, peu de progrès, voire aucun, avait été réalisé dans la mise en oeuvre de la recommandation du Comité.

État détaillé des mesures recommandées

La **figure 2** présente la recommandation ainsi que l'état d'avancement de sa mise en oeuvre selon les réponses reçues du Secrétariat du Conseil du Trésor et notre examen de l'information communiquée.

Figure 1 : Résumé de l'état des mesures recommandées dans le rapport de décembre 2019 du Comité

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	N ^{bre} de mesures recommandées	État des mesures recommandées				
		Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre	Ne s'applique plus
Recommandation 1	1			1		
Total	1	0	0	1	0	0
%	100	0	0	100	0	0

Figure 2 : Recommandation du Comité et état détaillé des mesures prises

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Recommandation du Comité	État détaillé
<p>Recommandation 1</p> <p>Nous recommandons que la version de la <i>Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale</i> qui était en vigueur le 3 juin 2015 soit rétablie en y laissant les modifications qui incluaient la publicité numérique à titre de support sujet à examen.</p> <p>État : Peu ou pas de progrès.</p>	<p>Le gouvernement a indiqué qu'il poursuit l'étude de différentes options envisageables concernant l'examen de la publicité gouvernementale.</p> <p>Le gouvernement a précisé qu'il examine toute la publicité payée par la province pour s'assurer que cette publicité est produite et diffusée de la façon la plus efficiente et la plus économique possible, afin d'en maximiser la valeur pour les contribuables.</p>